



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 29/07/2020

Reçu en préfecture le 29/07/2020

Affiché le

ID : 033-243301264-20200729-2020_083-DE

N°2020/083

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA REVENTE DES MATÉRIAUX ISSUS DES COLLECTES SÉLECTIVES ET DES DÉCHÈTERIES

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 35

Nombre de Conseillers présents et représentés : 43

Quorum : 16

Date de convocation : 22 juillet 2020

Date d'affichage de la convocation au siège : 22 juillet 2020

Le 28 juillet de l'année deux mille vingt à 18h30

à Martillac – Salle du Conseil

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présent*	Excusé, procuration à	NOM Prénom	Présent*	Excusé, procuration à
FATH Bernard (Président)	p		DANNÉ Philippe (Maire)	p	
BARRÈRE Philippe (Maire)	p		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	p	
GAZEAU Francis (Maire)	p		PEREZ Gracia (Maire)	p	
DUFRANC Michel (Maire)	p (Arrivé à 18h58)		BARBAN Laurent (Maire)	p	
CLAVERIE Dominique (Maire)	p		TAMARELLE Christian (Maire)	p	
BOURGADE Laurence (Maire)	p		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	p	
CLÉMENT Bruno (Maire)	p		BONNETOT Aurore	E	Mme PREVOTEAU
TALABOT Martine	p		GILLET Jean-Paul	p	
LAGARDE Valérie	p		LABASTHE Anne-Marie	E	M. BARBAN
CLAIR Jean-Georges	p		MOUCLIER Jean-François	E	M. BARBAN
BALAYÉ Philippe	p		PERPIGNAA GOULARD Véronique	p	
BOURROUSSE Michèle	p		PRÉVOTEAU Marie-Louise	p	
GACHET Christian	E	Mme BOURROUSSE	VIGUIER Marie	p	
MONGE Jean-Claude	p		POLSTER Monique	p	
SAUNIER Catherine	p		SIDAOUI Alain	p	
DURAND François	p		CHEVALIER Bernard	p	
LEMIRE Jean-André	p		SABY Nadia	p	
BOURRIER Sylviane	p		HEINTZ Jean-Marc	p	
LAFFARGUE Alexandre	p		BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN DAUZAN
MARTINEZ Corinne	p		BORDELAIS Jean-François	p	
SOUBELET Véronique	E	M. DUFRANC	FAURE Christian	A	
AULANIER Benoist	E	Mme PERPIGNAA GOULARD	GIRAudeau Isabelle	E	M. CLÉMENT

Le conseil communautaire nomme M. CHEVALIER, secrétaire de séance.
Le procès-verbal de la réunion du 13 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2020/083

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA REVENTE DES MATÉRIAUX ISSUS DES COLLECTES SÉLECTIVES ET DES DÉCHÈTERIES

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu, et notamment ses articles 4-3 relatif aux groupements de commandes, et 3-1-3 relatif à la collecte et au traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la fin du précédent groupement de commandes par résiliation du SEMOCTOM au 31 décembre 2019,

Vu le souhait des Communautés de Communes de Montesquieu, Jalle-eau-Bourde et Convergence-Garonne et du syndicat de l'USTOM de constituer un groupement de collectivités pour la revente des matériaux recyclables issus de la collecte sélective des emballages ménagers et des produits des déchetteries,

Vu la délibération n°2019/174 du 9 décembre 2019 concernant la création d'un groupement de revente des matériaux entre les collectivités : Communautés de Communes de Montesquieu, Jalle-eau-Bourde et Convergence-Garonne et du syndicat de l'USTOM,

Considérant l'avis favorable du bureau,

EXPOSE

Considérant que la mutualisation de la revente des matériaux recyclables permet la massification des tonnages et pourrait conduire à de meilleurs prix de reprise, un groupement de commandes a été constitué avec d'autres collectivités sur la base d'une convention pour en définir les modalités de fonctionnement (fixer les rôles et les obligations de chaque membre signataire afin d'engager une consultation commune).

Le groupement de revente permet à chaque collectivité d'y adhérer pour tout ou partie des matériaux recyclables.

Le groupement de revente prévoit une Commission d'Attribution (1 membre + 1 suppléant par collectivité adhérente) dont les membres sont élus parmi les délégués de chaque adhérent au groupement.

Les délégués désignés sont :

Titulaire	Suppléant
Monsieur LEMIRE	Madame BONNETOT

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Procède à l'élection de Monsieur LEMIRE en tant que titulaire et Madame BONNETOT en tant que suppléant à la commission d'attribution et au comité de suivi,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toute disposition nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

Fait à Martillac, le 28 juillet 2020

Le Président de la CCM
Bernard FATH

Document signé électroniquement

